

FORMULAIRE D'ADMISSION – RÉNOVILLAGE

Nom du propriétaire : _____ Municipalité _____

Adresse : _____ Code postal : _____

État civil : _____ Âge : _____ Tél : _____

Nom de l'employeur : _____

Maison unifamiliale (encercler) oui/yes non/no

Maison unifamiliale avec logement ou commerce (encercler) oui/yes non/no

État de la propriété/Condition of the property

Électricité/Electricity	très mauvais/very bad ()	mauvais/bad ()	Admissible ()	Bon/Good ()
Plomberie/Plumbing	très mauvais/very bad ()	mauvais/bad ()	Admissible ()	Bon/Good ()
Chauffage/Heating	très mauvais/very bad ()	mauvais/bad ()	Admissible ()	Bon/Good ()
Charpente/Structure	très mauvais/very bad ()	mauvais/bad ()	Admissible ()	Bon/Good ()
Protection incendie/ Fire protection	très mauvais/very bad ()	mauvais/bad ()	Admissible ()	Bon/Good ()

Déclaration du propriétaire/Owner's declaration

J'atteste connaître et respecter les conditions suivantes du programme : (encercler)

I certify that I understand and satisfy the following conditions : (circle the wright answer)

La valeur uniformisée de ma résidence principale sur mon compte de taxe excluant le terrain excède 90000\$ oui non
The standardize value of the building excluding the lot wich appears on my municipal tax bill do not exceed 90000\$ yes no

Je détiens cette résidence sur option d'achat oui non
I have purchased the property by a promise of sale yes no

J'ai déjà bénéficié du programme PRU au cours de la dernière année oui non
I received the program PRU during the last year yes no

J'ai déjà bénéficié du programme Rénovillage au cours des 5 dernières années oui non
I have received de program Rénovillage during de last 5 years yes no

Le bâtiment n'est pas situé sur une réserve indienne ni dans une zone inondable de grand courant oui non
The building is not part of a property located in a strong flood zone and not located on an indian reserve yes no

Si vous avez répondu OUI à une des questions ci-haut, vous n'êtes pas admissible au programme Rénovillage.

Une copie de vos derniers rapports d'impôts et toute autre preuve de revenu sera exigée par l'agent afin de vérifier vos revenus.
A copy of your last income tax report and other proof of revenue will be requested by the agent in order to verify your revenue.

Je certifie que tous les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.
I certify that all information herein is correct.

Signature du propriétaire/Owner's signature

Date

Retourner à/return to : MRC Haut-Saint-François, 85, rue du Parc, Cookshire, Québec, J0B 1M0

VOTRE RÉSIDENCE NÉCESSITE DES RÉPARATIONS MAJEURES ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT ?
VOUS HABITEZ EN MILIEU RURAL ?
VOTRE REVENU EST LIMITÉ ?

Le programme *RénoVillage* peut vous être utile. Il vous offre une aide financière pouvant atteindre 10 000 \$ qui vous permettra d'effectuer les travaux nécessaires pour améliorer votre logement.

Depuis sa mise en œuvre, ce programme a connu un vif succès car il a permis d'aider plusieurs milliers de propriétaires à faible revenu vivant en milieu rural à rénover leur maison. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) assument les coûts de ce programme. La SHQ administre *RénoVillage* et en confie l'application à l'échelle locale aux municipalités régionales de comté (MRC) et à certaines villes.

DANS QUELLES MUNICIPALITÉS

LE PROGRAMME S'APPLIQUE-T-IL ?

Le programme *RénoVillage* s'applique à l'ensemble du territoire des municipalités de moins de 5 000 habitants. Dans les municipalités de 5 000 habitants ou plus, il couvre seulement les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

RénoVillage s'applique donc à la majorité des municipalités du Québec, à l'exception des territoires des villes de Gatineau, Laval, Longueuil, Montréal et Québec.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Vous pouvez bénéficier du programme *RénoVillage* si :

- vous êtes propriétaire-occupant d'une maison ou d'un logement situé sur un territoire municipal admissible;
- le revenu annuel de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximum admissible, lequel varie selon la taille de votre ménage (voir le tableau ci-contre).

À QUELLES CONDITIONS ?

LA MAISON OU LE LOGEMENT

Le programme s'applique uniquement au logement que vous occupez à titre de résidence principale. Il peut s'agir :

- d'une maison unifamiliale;
- d'une maison mobile installée en permanence;
- d'un bâtiment comprenant au plus deux logements, dont l'un vous sert de résidence principale.

Un bâtiment admissible peut aussi comprendre une partie ayant une vocation autre que résidentielle, par exemple un commerce au rez-de-chaussée.

La valeur uniformisée de votre résidence principale ne doit pas dépasser **90 000 \$** incluant la valeur du terrain. Toutefois, pour mieux tenir compte de la situation qui prévaut sur son territoire, une MRC ou une ville peut fixer une valeur maximale plus élevée sans dépasser **90 000 \$**.

Vous ne devez pas avoir bénéficié du Programme de réparations d'urgence (PRU) au cours de la dernière année.

Vous ne pouvez bénéficier plus d'une fois des avantages du programme *RénoVillage*.

EN QUOI CONSISTE L'AIDE FINANCIÈRE ?

Le programme *RénoVillage* accorde une subvention qui est versée uniquement une fois les travaux terminés.

La subvention peut atteindre 90 % des coûts admissibles, sans toutefois dépasser 10 000 \$.

Le montant de la subvention est établi en multipliant les coûts admissibles par le pourcentage de l'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon le revenu et la taille de votre ménage. Pour connaître le pourcentage auquel vous avez droit, consultez le tableau ci-joint.

Le coût des travaux admissibles est le moindre entre celui qui est soumis ou facturé par l'entrepreneur retenu et celui qui est établi à partir d'une liste de prix en vigueur durant le programme.

COMMENT OBTENIR L'AIDE FINANCIÈRE ?

- Vous devez d'abord communiquer avec votre municipalité régionale de comté ou votre ville, selon le cas. On vous aidera à déterminer votre admissibilité au programme et on vous indiquera les documents que vous devez fournir pour compléter votre dossier.
- Par la suite, un inspecteur accrédité ira visiter votre bâtiment pour dresser la liste des travaux admissibles.
- En vous basant sur cette liste, vous devez obtenir une ou des soumissions d'entrepreneurs possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec et transmettre à votre MRC ou votre ville la soumission de l'entrepreneur qui exécutera les travaux ainsi qu'une copie de sa licence d'entrepreneur.
- La MRC ou la ville complètera votre dossier et, si tout est conforme, vous émettra un certificat d'admissibilité indiquant le montant de l'aide auquel vous avez droit et vous autorisant à commencer les travaux.
- Lorsque les travaux seront terminés, l'inspecteur accrédité ira vérifier s'ils ont été réalisés conformément au devis et fera rapport à la MRC ou à la ville. Sur approbation de celle-ci, le montant de l'aide auquel vous avez droit vous sera versé.

LES TRAVAUX

Votre maison ou votre logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures en rapport avec au moins un des éléments suivants :

- la structure
- le chauffage
- la charpente
- l'électricité
- la plomberie
- la sécurité-incendie

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Vos travaux de rénovation doivent débiter seulement après avoir reçu le certificat d'admissibilité et être terminés dans les six mois suivant leur autorisation.

POURCENTAGE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Repérez dans le tableau ci-dessous le pourcentage d'aide financière auquel vous pouvez avoir droit en fonction du revenu et de la taille de votre ménage.

Revenu du ménage	Taille du ménage				6 pers et + %
	1 pers %	2-3 pers %	4-5 pers %	6 pers et + %	
Moins de 15 000 \$	90	90	90	90	90
15 001 à 15 300 \$	90	90	90	90	90
15 301 à 15 600 \$	90	90	90	90	90
15 601 à 15 900 \$	90	90	90	90	90
15 901 à 16 200 \$	90	90	90	90	90
16 201 à 16 500 \$	90	90	90	90	90
16 501 à 16 800 \$	90	90	90	90	90
16 801 à 17 100 \$	90	90	90	90	90
17 101 à 17 400 \$	90	90	90	90	90
17 401 à 17 700 \$	88	88	88	88	88
17 701 à 18 000 \$	84	84	84	84	84
18 001 à 18 300 \$	80	80	80	80	80
18 301 à 18 600 \$	80	80	80	80	80
18 601 à 18 900 \$	78	78	78	78	78
18 901 à 19 200 \$	74	74	74	74	74
19 201 à 19 500 \$	72	72	72	72	72
19 501 à 19 800 \$	70	70	70	70	70
19 801 à 20 100 \$	68	68	68	68	68
20 101 à 20 400 \$	66	66	66	66	66
20 401 à 20 700 \$	64	64	64	64	64
20 701 à 21 000 \$	62	62	62	62	62
21 001 à 21 300 \$	60	60	60	60	60
21 301 à 21 600 \$	58	58	58	58	58
21 601 à 21 900 \$	56	56	56	56	56
21 901 à 22 200 \$	54	54	54	54	54
22 201 à 22 500 \$	52	52	52	52	52
22 501 à 22 800 \$	50	50	50	50	50
22 801 à 23 100 \$	48	48	48	48	48
23 101 à 23 400 \$	46	46	46	46	46
23 401 à 23 700 \$	44	44	44	44	44
23 701 à 24 000 \$	42	42	42	42	42
24 001 à 24 300 \$	40	40	40	40	40
24 301 à 24 600 \$	38	38	38	38	38
24 601 à 24 900 \$	36	36	36	36	36
24 901 à 25 200 \$	34	34	34	34	34
25 201 à 25 500 \$	32	32	32	32	32
25 501 à 25 800 \$	30	30	30	30	30
25 801 à 26 100 \$	28	28	28	28	28
26 101 à 26 400 \$	26	26	26	26	26
26 401 à 26 700 \$	24	24	24	24	24
26 701 à 27 000 \$	22	22	22	22	22
27 001 à 27 300 \$	20	20	20	20	20
27 301 à 27 600 \$	18	18	18	18	18
27 601 à 27 900 \$	16	16	16	16	16
27 901 à 28 200 \$	14	14	14	14	14
28 201 à 28 500 \$	12	12	12	12	12
28 501 à 28 800 \$	10	10	10	10	10
28 801 à 29 100 \$	8	8	8	8	8
29 101 à 29 400 \$	6	6	6	6	6
29 401 à 29 700 \$	4	4	4	4	4
29 701 à 30 000 \$	2	2	2	2	2
30 001 à 30 300 \$	0	0	0	0	0
30 301 à 30 600 \$	0	0	0	0	0
30 601 à 30 900 \$	0	0	0	0	0
30 901 à 31 200 \$	0	0	0	0	0
31 201 à 31 500 \$	0	0	0	0	0
31 501 à 31 800 \$	0	0	0	0	0
31 801 à 32 100 \$	0	0	0	0	0
32 101 à 32 400 \$	0	0	0	0	0
32 401 à 32 700 \$	0	0	0	0	0
32 701 à 33 000 \$	0	0	0	0	0
33 001 à 33 300 \$	0	0	0	0	0
33 301 à 33 600 \$	0	0	0	0	0
33 601 à 33 900 \$	0	0	0	0	0
33 901 à 34 200 \$	0	0	0	0	0
34 201 à 34 500 \$	0	0	0	0	0
34 501 à 34 800 \$	0	0	0	0	0
34 801 à 35 100 \$	0	0	0	0	0
35 101 à 35 400 \$	0	0	0	0	0
35 401 à 35 700 \$	0	0	0	0	0
35 701 à 36 000 \$	0	0	0	0	0
36 000 à 36 300 \$	0	0	0	0	0
36 301 et plus	0	0	0	0	0